



Aspects légaux - Responsabilités

Module 143



4 textes incontournables:

LPD = Loi fédérale sur la protection des données

LDA = Loi sur le droit d'auteur et droits voisins

Code pénal

Code des obligations



LPD = Loi fédérale sur la protection des données

 La présente loi vise à protéger la personnalité et les droits fondamentaux des personnes qui font l'objet d'un traitement de données

- LDA = Loi sur le droit d'auteur et droits voisins
- a.la protection des auteurs d'oeuvres littéraires et artistiques
- b.la protection des artistes interprètes, des producteurs de phonogrammes ou de vidéogrammes ainsi que des organismes de diffusion
- c.la surveillance fédérale des sociétés de gestion.

Le code pénal

Le code des obligations: vous en avez une copie.